

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 juin 2011**  
~~~~~

**SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT (SPLA) TERRITOIRE 34
ACQUISITIONS D'ACTIONS, SOUSCRIPTION À L'AUGMENTATION DE CAPITAL
ET DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 juin 2011 à 18h00 à la Salle des fêtes de Saint Saturnin de Lucian., sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Jean-François CADILHAC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Mme Hélène BARRAL, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. Jean-Claude MARC, Mme Florence QUINONERO -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

M. Christian LASSALVY à Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Jean-Pierre BERTOLINI à Mme Hélène BARRAL

Excusés :

Mme Catherine JOSIEN

Absents :

M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Franck DELPLACE, M. Robert SIEGEL, M. Didier LAMONT

Quorum : 23	Présents : 36	Votants : 38	Pour 38 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que les crédits correspondant à cette participation sont inscrits au BP2011.

Vu que le Département de l'Hérault a constitué une SPLA, Territoire 34, dont il est l'actionnaire principal et dont la communauté de communes est actionnaire à hauteur actuellement de 0,4%,

Vu que cette société a vocation à intervenir dans le domaine de l'aménagement et ne peut travailler qu'avec ses actionnaires dans le cadre de prestations intégrées,

Considérant que le Département de l'Hérault propose aujourd'hui aux intercommunalités qui n'ont pas leur propres opérateurs d'entrer au capital de la société et aux autres intercommunalité, d'y renforcer leur présence,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✘ D'autoriser son représentant aux assemblées générales de Territoire 34, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital, à voter en faveur de la modification de l'article 7 des statuts fixant le montant du capital social et sa répartition
- ✘ D'autoriser son représentant aux assemblées générales de Territoire 34, sous la condition suspensive de l'augmentation de capital, à voter en faveur de la modification de l'article 14 al.2 des statuts fixant le nombre de poste d'administrateurs
- ✘ De décider de se porter acquéreur auprès du Département de l'Hérault de 10 actions de la SPLA Territoire 34 d'une valeur nominale de 1 000€ soit 10 000€.
- ✘ D'autoriser Monsieur le Président à exécuter cette décision d'acquisition
- ✘ De décider de souscrire à l'augmentation de capital de la SPLA Territoire 34 pour un montant de 30 000 € (Le versement lors de la souscription sera limité à la moitié (soit 15 000 €), le solde étant versé conformément à la loi dans un délai de 5 ans, sur appel du conseil d'administration)
Notre participation finale est donc de 42 000 €, soit 5,92% du capital social.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 477 le

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

Louis VILLARET